



# Qui paie les frais formations des salariés du syndic

Par **loan77**, le **14/10/2015** à **14:11**

Bonjour

En tant que copropriétaire, suis-je tenue de participer à la contribution à la formation professionnelle du gardien d'immeuble ?

Dans l'affirmative, qu'en est-il des salariés du syndic, est-ce les copropriétaires doivent aussi cotiser pour leur formation ?

Mon syndic indique dans les comptes, une ligne "formation professionnelle", on ne sait pas s'il s'agit des cotisations ou de la formation de quelqu'un. Et on ne sait pas plus s'il s'agit du gardien ou des salariés du syndic.

Ont-ils le droit de rester aussi flous ? que puis-je faire lorsque le syndic refuse de communiquer les justificatifs ?

Merci